

RÉUNION DU 2 DECEMBRE 2015

Convocation : 25 novembre 2015

Affichage : 4 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le deux décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-cinq novembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

Secrétaire de séance : AUBRY Gérard

Début de la séance : 20H30

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre à Paris.

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 14 octobre 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Permis de Construire :

- DESMARES Thierry et Sandrine – 34 Le Rocher : Extension d'une véranda.
- Camping Le Village Vert – 30 Les Pins : Construction d'une salle polyvalente réservée aux activités du camping.
- LEREVEREND Stéphane et Nathalie – 84 Les Bertrands : Construction d'une maison.

Déclarations Préalables :

- GUILBERT Yannick – 36 Hameau Dubois : Construction d'une véranda.
- LANGLOIS Anthony – 2 Les Corbières : Construction d'un car-port.
- GIRARD Claude – 12 Les Pins : Changement de destination d'un local commercial en garage.

Lotissement situé à la « Croix Dubost » : La création de ce lotissement implique la création d'une nouvelle route. L'assemblée retient « Le Clos de la Boulangerie », car une ancienne boulangerie étant installée autrefois dans cette parcelle, à l'angle du carrefour.

PLU intercommunal : Un registre de concertation relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal est à la disposition du public en mairie. Par ailleurs, il est précisé qu'aucun plan n'est encore à disposition, car cette concertation est préalable à l'étude qui sera menée dans les mois et années à venir.

PARCELLE COMMUNALE SITUÉE DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DES CHEVRES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la vente d'une partie de la parcelle, qui ne serait pas viabilisée, pourrait être réalisée pour un montant de 15.000 euros pour environ 900 m², soit un montant situé entre 16 et 17 euros, sachant que les frais de viabilisation seraient estimés à 7000 euros. Par ailleurs, Monsieur le Maire annonce qu'il reste environ 1800 mètres carré viabilisés à vendre, à un tarif supérieur, ce qui permettrait de récupérer l'argent investi initialement. Monsieur le Maire souligne aussi que cela permettrait d'installer un service utile à la population.

Alain ROULLAND, Serge COTTEBRUNE et Béatrice LEPOITTEVIN estiment que le prix de vente est trop bas. Stéphane BARBÉ indique que le montant demandé revient approximativement à 24 euros le mètre carré, si on ajoute les frais de viabilisation que l'acquéreur devra payer. Alain ROULLAND répond que le montant initial demandé était de 30 euros et que la somme à percevoir est désormais nettement inférieure. Stéphane BARBÉ répond qu'une estimation trop élevée avait été faite, et au vu des tarifs proposés dans les communes voisines, celle-ci n'était pas réaliste. D'ailleurs, en vendant le reliquat de cette parcelle (1800 m²) à 23 ou 24 euros le mètre carré, la commune rentrerait dans ses frais et ferait une plus-value d'environ 15.000 euros.

L'assemblée, par 12 voix pour, 2 voix contre (Alain ROULLAND et Serge COTTEBRUNE, qui maintiennent que le prix n'est pas assez élevé), et une abstention (Béatrice LEPOITTEVIN), donne son accord de principe pour cette solution. Le Maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires pour formaliser cet accord.

VOIRIE : RETROCESSION DE LA VOIRIE AUX « JARDINS DE LA MAIRIE »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande du notaire concernant la voirie à reprendre dans le lotissement des « Jardins de la Mairie ». Monsieur le Maire précise que la ligne de conduite décidée en début de mandat précise que la commune reprend les voiries de lotissements privés lorsqu'elle y trouve un intérêt communal.

Dans le cas présent, le lotissement compte deux accès et peut avoir une utilité, notamment pour y installer une déviation lors de manifestations dans le bourg.

Les espaces à reprendre étant en bon état, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'accepter la rétrocession de la voirie des « Jardins de la Mairie » et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour formaliser l'acte.

VOIRIE

- Sens unique dans le bourg : Le sens giratoire est désormais effectif depuis quatre semaines. Le temps d'adaptation a été rapide, et dans l'ensemble, peu de retours négatifs sont revenus en mairie. Quelques panneaux supplémentaires seront installés prochainement pour compléter ce qui est en place : indication de la mairie, de l'église et des salles communales. Des devis sont en cours d'élaboration.

BATIMENTS

- Local des Associations : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la section « Dessin » de l'Association Sportive et Culturelle de Tollevast, demandant l'amélioration du système d'éclairage du local des associations. Deux projets sont proposés :
 - o Le premier projet consiste à créer de nouvelles rampes d'éclairage pour un montant estimé à 500 €.
 - o Le second projet consiste à remplacer les tubes fluorescents existants par des nouveaux tubes plus performants, pour un montant estimé de moins de 100 €.

L'assemblée valide le second projet.

- Maison du Sonneur : Par ailleurs, il est demandé aussi une amélioration de l'éclairage de la Maison du Sonneur en installant un éclairage par spots orientables au plafond et sur le pourtour de la pièce. Sur ce point l'assemblée refuse d'investir plus dans la Maison du Sonneur, estimant l'éclairage suffisant pour les manifestations qui y sont actuellement organisées. Sur présentation d'un projet précis, chiffré, avec un investissement de l'association, notamment pour de l'éclairage portatif, le conseil municipal pourrait étudier une demande de subvention exceptionnelle pour soutenir cette initiative. Alain ROULLAND regrette cette décision, estimant que le conseil devrait plus soutenir les initiatives des associations.

- Logement au n°14 Le Presbytère : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le logement est à nouveau vacant. Des papiers seront prochainement déposés dans les boîtes à lettres, avant d'élargir les recherches, afin de trouver de nouveaux locataires.

CCDD : RAPPORT ANNUEL DE LA CIAPH

Monsieur le Maire indique que le rapport annuel d'activités 2014 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées est consultable en mairie.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi NOTRe du 7 août 2015, fixe des délais contraints aux préfets pour mettre en place les nouvelles organisations territoriales. Plus précisément, ils sont tenus d'arrêter le SDCI de leur département au plus tard le 31 mars 2016, après avoir mené une phase de concertation élargie des territoires.

Ce projet propose une nouvelle définition du périmètre des EPCI du département. Cette proposition prévoit une refonte de la carte intercommunale du département en 5 communautés, contre 27 aujourd'hui, et la dissolution ou la fusion de plusieurs syndicats (133 existants sur le département à ce jour).

Pour ce qui concerne le territoire du Cotentin, le projet de SDCI souligne qu'il est composé de 11 communautés de communes : de la Hague, de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, de Cœur du Cotentin, du Canton de Montebourg, du Val de Saire, du Canton de Saint Pierre Eglise, de la Saire, de la Baie du Cotentin.

La nouvelle communauté d'agglomération du Cotentin serait ainsi composée de 210 communes représentant 205 428 habitants, soit 109 habitants au km².

En 2011, les élus des Communautés de Communes des Pieux, de la Hague, de Côte des Isles, de Douve et Divette, ont envisagé un possible regroupement de leurs quatre structures.

Les services des quatre EPCI ont également travaillé ensemble, notamment sur la mise à plat de leur fonctionnement, organisation interne, gestion des ressources humaines. Les similitudes évidentes dans l'organisation et le fonctionnement, par exemple, des services eau, assainissement et déchets permettent sérieusement d'envisager une optimisation des services et des économies d'échelle.

Toutes les opportunités d'agir ensemble ont été saisies. A titre d'illustration, un service unifié d'instruction des actes d'urbanisme a été mis en place pour 3 d'entre elles. Et plusieurs groupements de commandes, entraides et coopérations, rendent dès à présent concrète et effective la mutualisation entre les 4 communautés de communes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désapprouver le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté par Madame la Préfète de la Manche, notamment en déplorant la méthode, le calendrier, le non-respect des territoires et l'absence d'appréciation des conséquences de cette nouvelle organisation territoriale sur les compétences, les budgets communaux, la fiscalité ménage et des entreprises, l'activité économique.

Le Conseil Municipal décide également de s'opposer à la dissolution de la communauté de communes de Douve et Divette, induite par la mise en œuvre du SDCI proposé par l'autorité préfectorale.

Il est aussi demandé à Madame la Préfète, l'inscription au SDCI d'une proposition alternative d'organisation territoriale répondant à l'objectif de rationalisation posé par la loi NOTRe ; à savoir la fusion de notre communauté de communes avec celles des Pieux, de la Hague et de Côte des Isles, portant sur 42 975 habitants, conformément aux délibérations prises par les quatre conseils communautaires en juin et juillet 2015.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les trois agents recenseurs nécessaires au bon fonctionnement des opérations ont été trouvés et qu'ils seront présentés prochainement à la population par le bulletin municipal, la presse et le site internet de la commune.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à verser l'indemnité de gardiennage d'un montant de 119.55 euros à Michel HERBERT, en charge du gardiennage de l'église de Tollevast.

CIMETIERE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un nouveau type de concession : le « caverne ». Il s'agit d'une concession de 1 mètre par 1 mètre, sur lequel un caveau pouvant accueillir des urnes funéraires peut être installé, avec la possibilité d'ériger un monument mortuaire dessus. Il convient donc de fixer un tarif pour cette concession.

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'appliquer les mêmes tarifs que pour les concessions existantes, soit 110 euros pour trente ans, et 220 € pour cinquante ans.

SCOLAIRE

Olivier DUPONT effectue un bref compte-rendu du conseil d'école, qui s'est tenu le 3 novembre. L'effectif pour cette année scolaire est de 148 élèves, et pour la rentrée prochaine, les estimations donnent un effectif de 153 élèves. Les enfants de Toute Petite Section ne seront plus acceptés à la rentrée.

De même, un comité de pilotage concernant les Temps d'Accueil Péri-éducatifs s'est tenu le 24 novembre. Il en est ressorti que les TAP du mardi sont trop courts, comme le temps de préparation des TAP du vendredi. Il a été constaté que, chez les enfants de maternelle, la venue aux TAP se faisait « à la carte », selon les besoins. Cela crée des problèmes d'organisation, et un rappel au règlement sera fait aux parents : si l'enfant est inscrit, il doit venir.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Travaux sur la « Longue Chasse » : Monsieur le Maire demande à l'assemblée son sentiment global sur les travaux, maintenant que la route est rouverte. La majorité estime que cela n'a pas changé grand-chose, et que le virage reste dangereux.
- Accès et stationnement à la ZA Claude Chappe : Le 26 novembre, une réunion s'est tenue avec les dirigeants des enseignes. Concernant l'accès aux enseignes nouvellement ouvertes, l'investisseur a fait part de la création d'un accès direct depuis le rond-point de la station service, ce qui permettrait de ne plus encombrer le rond-point situé devant le Crédit Agricole. Il a également été question du stationnement : le parking du personnel étant en cours, de nombreuses places de stationnement du parking clientèle sont occupées par le personnel, environ un tiers. Par ailleurs, il est question de créer de nouvelles places sur le bassin de rétention, probablement sur pilotis, afin de pouvoir continuer à collecter les eaux pluviales de la voirie.
- Ouverture des commerces le dimanche : Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour 2015, les commerces tollevastais pourront ouvrir leurs portes les 6, 13 et 20 décembre. Pour 2016, en raison de la nouvelle loi dite « Macron », le Maire doit fixer avant le 31 décembre, et après avis des syndicats et du conseil municipal, toutes les dates d'ouverture autorisées. C'est pourquoi une dernière réunion de conseil municipal devra être prévue en 2015.

Fin de la séance : 23h25